



MAIRIE

DE

BARGEMON

83830

CONSEIL MUNICIPAL DU 26/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bargemon, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Mme Nadine Decarlis, Maire.

Etaient présents : C. Sarkissian, C. Zahaf, C. Bobenrieth, Adjoint ;

M. Lérés, G. Goeman, P. Porre, P. Péliou, Y. Bacquet, R. Roux,

Absents excusés : F. Collart à G. Goeman, N. Bégluti à C. Bobenrieth, JC. Augier à P. Porre,

Absente : C. Vicquenault

Secrétaire de séance : C. Sarkissian

Mme la Maire ouvre la séance à dix huit heures.

Mme la Maire présente M. Arcovio, nouveau correspondant Var Matin.

Mme la Maire propose d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 24/06/2024.

Voté à l'unanimité

Ordre du jour

- Majoration cotisation de la taxe d'habitation secondaire (THS)
Le 4/04/2024, Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter la taxe d'habitation secondaire à 10.71 %. Afin de se donner une marge suffisante pour faire face aux imprévus et aux investissements futurs, la Commune a la possibilité de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
3 possibilités se présentent sur une prévision de recettes de 210 000 € environ :
 - + 25 % pour un produit de 52 500 € de recettes supplémentaires
 - + 35 % pour un produit de 73 500 € de recettes supplémentaires
 - + 45 % pour un produit de 94 500 € de recettes supplémentairesAprès discussion, le Conseil Municipal décide de retenir la majoration de 45 %
Vote : POUR 11 2 voix pour 35 % (P. Porre et JC. Augier)

- Changement d'entrée pour l'accueil des élèves à l'Ecole
Mme Victoria Rodolfo, Directrice et Mme Naïs Jouglin, enseignante, souhaiteraient pour une question de praticité changer d'entrée pour l'accueil des maternelles (moyenne et grande sections) le matin, qui se ferait par la porte A (au lieu de la porte B) et conserver les sorties actuelles.
Voté à l'unanimité

- Modification convention mise à disposition local à Familles Rurales
La Commune met à disposition (à titre gratuit) le local (RDC) situé 31 route de Claviers à l'association Familles Rurales qui s'engage à prendre à sa charge les frais de téléphone, internet, l'entretien du local et à rembourser à la Mairie 85 €/mois pour l'électricité (Conseil Municipal du 11/03/2024).
Afin de pérenniser leurs diverses activités, il est proposé de modifier la durée de mise à disposition du local à 6 ans (au lieu de 2 ans avec reconduction tacite).
Vote : POUR 11 Abstention : 2 (P. Porre et JC. Augier)
L'association Familles Rurales souhaiterait disposer du grenier situé au dessus du local pour stocker du matériel .
Voté à l'unanimité

- Sentier communal quartier Peyrui
Un sentier communal, sans issue, traverse une propriété privée au quartier Peyrui. Possibilité de le déplacer en limite de la parcelle 1166 aux frais du demandeur (matérialisé en pointillé rouge sur le plan joint. Un courrier sera adressé au propriétaire pour qu'il contacte un géomètre et le fasse acter chez un notaire.
Voté à l'unanimité

- Adhésion compétence Territoire Energie
La Communauté de Communes Méditerranée Portes des Maures (CCMPM) a délibéré le 3/04/2024 pour adhérer aux compétences optionnelles n° 1 « équipement d'éclairage public », n° 3 « Economies d'Energie » et n° 8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » au profit de TE83-SYMIELEC. Le Comité Syndical de TE83-SYMIELEC a délibéré le 25/06/2024 pour acter ces adhésions.
Voté à l'unanimité

La séance est levée à 18 h 40.

Mme la Maire indique la présence de Lucie Bartoletti qui va remplacer Sylvie Golé quittant ses fonctions le 1/11/2024. Lucie Bartoletti sera remplacée par Pascale Raybaud (agence postale communale, accueil et secrétariat). Il est rappelé que l'agence postale communale fonctionne depuis octobre 2023 (conseil municipal du 7/07/2023).

Fin octobre 2024 travaux ENEDIS rue François Maurel pour déposer ligne électrique (façade immeubles sinistrés)

Moulin : Une réunion a eu lieu le 24/09/2024 pour choisir l'architecte.

Eric Da Costa est employé depuis le 16/09/2024 puis sera nommé garde champêtre en décembre prochain.

N. Decarlis,
Maire,



C. Sarkissian,
Secrétaire,

